



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***21093090***Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur**26 JUL. 2021**

Pour le Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/08/2021 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : **0715 758 248**

Nom

(en entier) : **LuWa**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Chaussée de Marche 935, 5100 Namur****Objet de l'acte : Prise de connaissance de la démission d'un administrateur - Confirmation de la nomination d'un administrateur**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 14 juin 2021 :

[...]

7. Prise de connaissance de la démission d'un administrateur

L'assemblée générale prend acte, à l'unanimité, de la démission de Madame Anne-Laure de la Roche Saint André en qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 28 janvier 2021.

L'assemblée générale décide également, à l'unanimité, de donner décharge à Madame Anne-Laure de la Roche Saint André, ayant démissionné en qualité d'administrateur de la Société avec effet à compter du 28 janvier 2021, en ce qui concerne sa responsabilité personnelle pour les actes qu'elle a accomplis au cours de l'exercice social de la Société clôturé au 31 décembre 2020.

8. Confirmation de la nomination d'un administrateur

L'assemblée générale prend connaissance du fait qu'à l'occasion de la réunion du conseil d'administration de la Société du 1er février 2021, la démission de Madame Anne-Laure de la Roche Saint André en qualité d'administrateur de la Société a été actée avec effet au 28 janvier 2021, et il a été décidé de coopter Monsieur Pierre Boschin, domicilié 15 rue Lakanal, 75015 Paris, afin d'achever le terme de son mandat, sous réserve de ratification par l'assemblée générale.

Compte tenu de ce qui précède, l'assemblée générale décide, à l'unanimité, de confirmer et, pour autant que nécessaire, ratifier le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Boschin, qui prendra fin le 18 décembre 2024.

Le mandat ainsi conféré est exercé à titre gratuit.

Vu ce qui précède, le conseil d'administration de la Société est en conséquence composé comme suit, depuis le 1er février 2021 :

- BOSCHIN Pierre ;
- ZEHNTER Bastien ;
- PIQUET-GAUTHIER Aymeric ;
- VABRE Balbine ;
- VANDEN ABEELE Bertrand ;
- TROST Raymund ; et
- DE FIRMAS DE PÉRIÈS Pierre.

Conformément aux statuts de la Société, « Sans préjudice du pouvoir de représentation du conseil d'administration, la société est valablement représentée à l'égard des tiers et en justice, en qualité de demandeur ou de défendeur :

- i. soit par deux administrateurs agissant conjointement ;
- ii. soit, dans les limites de la gestion journalière, par deux directeurs généraux, avec possibilité de délégation de pouvoirs.

La société est en outre valablement représentée par des mandataires spéciaux dans les limites de leur mandat. ».

9. Procuration

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de donner mandat à Johan Mouraux, Lucas De Four, ou tout autre avocat du cabinet d'avocats DLA Piper UK LLP, dont les bureaux sont établis rue aux Laines 70 à 1000 Bruxelles, chacun d'eux pouvant agir seul et avec pouvoir de substitution, pour accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes les formalités de publication légale relatives aux résolutions adoptées lors de la présente assemblée générale et, en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur belge et la mise à jour de l'inscription de la Société au Registre des Personnes Morales de la Banque-Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tout document, en ce compris les formulaires I et II, accomplir toute démarche utile auprès du greffe du Tribunal de l'entreprise, des Guichets d'Entreprises et de la Banque-Carrefour des Entreprises, ainsi que de la Banque Nationale de Belgique, et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire ou utile à cette fin.

[...]

Pour extrait conforme
Lucas De Four
Mandataire